FRC 1.860.1

Case
FRC
13384

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

RÉQUISITOIRE

DE J.-B. AUTHENAC,

PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC, EN REMPLACEMENT,

Dans la Séance des Autorités constituées de la ville de Tarbes, réunies pour délibérer sur les propositions de deux Députés de la soi-disant Commission populaire de Salut public du Département de la Gironde,

Le 17 juin 1793, l'an 2 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS,

UNE puissance coupable vient de se former dans le département de la Gironde; le salut public après lequel nous soupirons tous avec tant d'ardeur, sert de prétexte à son erreur où à son ambition; son existence, si elle est soutenue, doit jeter la France dans des malheurs incalculables.

Telles sont les vérités effrayantes dont je n'ai pu douter à la vue des pièces qui m'ont été communiquées.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Depuis long-temps les villes de Bordeaux et de Paris sont devenues rivales ; la jalousie des talens entre leurs députés, les a d'abord éloignées l'une de l'autre ; l'orgueil de leur population et de leurs richesses a entretenu, a consolidé leurs haines réciproques ; leurs dissentions ont conduit lentement la république dans l'état de crise le plus alarmant ; enfin, toutes les deux semblent se disputer en ce moment le plaisir cruel de la perdre ; et Bordeaux y parviendra sans doute, si secondant ses projets, nous consentons à reconnaître l'autorité monstrueuse qu'elle veut opposer à la représentation nationale.

Je dis que la prétendue commission populaire de la Gironde est une autorité monstrueuse et coupable. Eh ! peut-on regarder d'un autre œil une assemblée composée d'abord d'hommes choisis par leurs concitoyens pour faire exécuter les lois, et qui abusant ensuite des circonstances, et du pouvoir limité qui leur est attribué, se constituent en une espèce de convention *investie d'une confiance illimitée* et *revêtue de tous les pouvoirs?*

Peut-on appeler autorité légale une assemblée d'hommes qui menacent la représentation nationale d'une force départementale soutenue d'un impôt qu'ils colorent du nom d'offrande ?

Peut-on ne pas vouer à toute l'indignation publique une assemblée qui, oubliant que nous ne sommes dépositaires de la confiance publique que

pour exécuter les lois et pour recueillir l'opinion, ose nous proposer de fausser nos sermens, de trahir notre mandat, pour *seconder les mesures qu'il lui plaira de décréter.*

Hommes de la Gironde, avez-vous bien réfléchi sur la démarche que vous venez de faire, avez-vous mesuré la profondeur de l'abîme que vous creusez sous nos pas? Avez-vous calculé les maux que vos déterminations disséminent dans la république? Avez-vous oublié que le peuple français s'est donné une représentation toute puissante? que former une seconde représentation sans le consentement unanime et librement prononcé de ce même peuple, et sans avoir révoqué la première, c'est se rendre coupable de révolte, c'est placer un pouvoir anarchique à côté d'une autorité légale, c'est exposer la souveraineté nationale au choc effrayant de deux puissances d'autant plus dangereuses qu'elles doivent être également fortes, l'une par l'obstination du crime, l'autre par le sentiment de la vertu?

Avez-vous pu sans frémir exposer la nation française aux transports de la jalousie offensée des meneurs de Paris que vous avez voulu braver, et dont votre conduite doit exaspérer l'orgueil ou la scélératesse.

Hommes de la Gironde, qu'avez-vous fait? La France, dont les ressources étaient encore si grandes tant qu'elle n'avait que de ennemis étrangers

à combattre, tant qu'elle était unie, tant qu'elle ne distinguait Bordeaux et Paris des autres villes que pour admirer leurs vertus et leurs sacrifices, la France par l'effet malheureux de votre scission, va devenir le jouet et la proie des tyrans.

Oui, Citoyens, si Bordeaux persiste dans sa détermination extrême, si la commission qu'elle a formé dans son sein n'est pas promptement dissoute, je vois la France partagée entre deux factions acharnées, je vois l'armée se diviser en deux partis, s'indigner qu'on ait trompé ses espérances, s'occuper sur les frontières à discuter sur les divisions de l'intérieur, et s'appercevant enfin que l'Espagnol, le Prussien, l'Anglais, l'Autrichien, le Hollandais sont moins dangereux que les Jacobins et les habitans de la Gironde, je vois les soldats ouvrir avec fracas les portes du territoire et se jeter dans les bras des tyrans étrangers pour s'affranchir de la rage dominatrice des factions intestines.

Je conviens, Citoyens, que la conduite de quelques scélérats répandus dans Paris, est bien capable de fixer l'attention des bons citoyens, & de réveiller leur sollicitude. Je conviens qu'il est temps de chercher un remède salutaire aux maux que leurs intrigues et leurs machinations peuvent causer à la chose publique; mais parce qu'il existe un Marat dans Paris; parce que Robespierre et Danton troublent la Convention nationale et y dic-

tent, si l'on veut, des lois atroces, faut-il assassiner la République ? Faut-il exposer la patrie à tous les dangers de l'anarchie et de la guerre civile pour atteindre ces hommes de sang ? Faut-il perdre la plus belle cité du monde, parce qu'elle a dans son sein quelques hommes qui seraient peut-être moins dangereux, si Bordeaux avait moins d'amour propre et plus de prudence. Non, Citoyens, les mesures de la Gironde ne conviennent point à notre situation ; nouveaux Hercule, nous devons nettoyer les écuries d'Augias et non pas les détruire ; nous devons livrer à l'exécration publique, et au glaive des lois les chefs des factions, les ambitieux ; et quand même la Gironde aurait le projet de sauver la République, nous devons la repousser tant qu'elle sera en état d'insurrection, tant qu'elle parlera par l'organe d'une autorité illégale et monstrueuse ; tant qu'elle tiendra dans ses mains le flambeau de la guerre civile ; tant qu'elle préférera quelques Français à tous les Français ; tant, enfin, qu'elle voudra dicter des lois et qu'elle ne reconnaîtra pas la Convention nationale.

D'APRÈS CES CONSIDÉRATIONS, je réquiers qu'il soit déclaré aux citoyens Marandon et Bordon, députés de la prétendue commission populaire de salut public du département de la Gironde ;

1°. Que l'assemblée ne reconnaît pas les pouvoirs dont ils se disent revêtus.

2°. Que le département des Hautes-Pyrénées ne reconnaîtra jamais aucun pouvoir qui n'émanera pas du peuple souverain de France ou de l'assemblée de ses représentans.

3°. Qu'il voue à l'exécration publique toutes les factions qui déchirent la patrie, et qu'il va demander à la Convention la tête de tous les chefs de parti.

A TARBES,
CHEZ LOUIS-HENRY DELAROY,
IMPRIMEUR DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.